



**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
le 11 mars 2016

Date d'affichage :
le 11 mars 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09
Quorum : 06

L'an deux mil seize, le 17 mars à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Etaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle, Mme POUGET-VACHER Katia, M. MOLKA Hervé, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Absents excusés : Mme BONGARD Clotilde, M. BONGARD Jean-Luc

Absent : M. Emmanuel BESANÇON

Procuration : M. BONGARD Jean-Luc à M. BRAYER Sébastien

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anièle GRONDIN-FUZELLIER et Mme Angélique ARLOVE élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, demande que soit précisé au procès-verbal le nom de « Commission Sociale » concernant la nouvelle commission communale remplaçante du CCAS.

Après cette modification, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-verbal du 18 février 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Katia POUGET-VACHER

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Pierre-Edouard DHUICQUE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	36 852.69	13 748.36	129 879.47	156 970.83	166 732.16	170 719.19
Total	36 852.69	13 748.36	129 879.47	156 970.83	166 732.16	170 719.19
Résultat de clôture	23 104.33			27 091.36		3 987.03
Restes à réaliser						
Total cumulé	23 104.33			27 091.36		3 987.03
Résultat définitif	23 104.33			27 091.36		3 987.03

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Vote**, par six voix pour et deux abstentions,

4. **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2014**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 27 091.36**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	113 672,57
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	10 429.47
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	27 091.36
Résultat cumulé au 31/12/2015	27 091.36
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	27 091.36
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel a reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	27 091.36
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à BARCY, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2016

Monsieur Le Maire précise que :

La situation financière délicate des ménages,

La création d'une nouvelle taxe par la CAPM,

Le budget équilibré des travaux de la nouvelle Ecole, financé par des DETR, le FER et une réserve parlementaire,

N'appellent pas d'augmentation des taxes locales.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux de 2015 pour l'exercice 2016.

- Taxe d'habitation : 8,03 %
- Taxe foncière bâtie : 11,47 %
- Taxe foncière non bâtie : 35,59 %

SUBVENTIONS 2016

Monsieur Le Maire rappelle le contexte budgétaire difficile de 2016, avec notamment la continuité de la baisse des dotations. Il précise que les projets communaux concernant l'assainissement et la nouvelle Ecole demandent d'avoir une meilleure visibilité financière.

En outre, le Conseil Municipal a voté une subvention en faveur de la classe transplantée d'un montant de 2 400 euros.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide de réserver au budget 2016 un montant de 3 500 euros pour l'ensemble des subventions aux associations, y compris la subvention octroyée à la classe transplantée,

Accorde à l'Amicale Scolaire de Chambry une subvention de 850 euros répartie comme suit :

Pour 340 euros, une participation communale aux cours de piscine de 4 enfants de Barcy

Pour 510 euros (1 000 euros demandés), une participation financière de la commune au fonctionnement de l'association qui compte de nombreux membres barciens,

Accorde à l'ASSAD une subvention de 250 euros, correspondant à une participation de la commune aux frais d'aide à domicile de 5 personnes âgées,

Ne répond pas favorablement à la demande de l'AFLB concernant :

L'achat d'un podium modulable en acier de 22,33 m2 pour un montant de 4 034 euros,

L'achat d'un chapiteau de 32 m2 pour un montant de 610 euros.

POINTS DIVERS.

Madame POUGET-VACHER informe le Conseil des nouvelles dispositions du Conseil Départemental de Seine et Marne de réduire sa contribution financière au transport scolaire et, par conséquent, de demander aux parents d'élèves d'école élémentaire de participer à la carte scolaire à hauteur de 100 euros à l'année et par enfant.

Madame POUGET-VACHER précise que le Conseil départemental ne signera pas de convention avec les communes, si ces dernières avaient l'intention d'en financer une partie.

QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur RYCHLEWSKI demande des nouvelles concernant les échanges de parcelle de gaz, et concernant l'échange au niveau de la rue des Prés.

Monsieur MOLKA constate des ornières sur le chemin de Saint-Fiacre et demande si cela est possible que la société ATP puisse les reboucher.

Séance levée à 22h30.

//